

Bonneuil-en-France, le 14 mai 2024

Mme Le Maire  
Hôtel de ville  
52 rue du Général Leclerc  
95320 SAINT-LEU-LA-FORET

A l'attention de Vincent LACOMBE

Affaire suivie par Aline Girard  
Chargée d'animation du SAGE  
Tél. : 01.30.11.16.80  
[aline.girard@sage-cevm.fr](mailto:aline.girard@sage-cevm.fr)

**Objet : Analyse de la compatibilité du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Leu-la-Forêt avec le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer**  
N/REF : D\_2024\_05\_1508

Madame le Maire,

Par courrier en date du 2 mai 2024 (Référence DUA/AD/VL 24-0060), vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur le projet de modification simplifiée n°2 de la commune de Saint-Leu-la-Forêt et nous vous en remercions.

Cette modification simplifiée n°2 porte sur la création d'un emplacement réservé pour l'extension du parc du charme au Loup situé en centre-ville. Elle permettra ainsi que conserver le caractère naturel des parcelles B 531 et 532 situées en tissus urbain dense.

Par la présente, nous vous informons que nous émettons sur cette modification un **avis favorable**.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.